

DC.-

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

□ E C R E T

DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

-0-0-0-0-0-0-0-

ANNEE 1965 - N° 57 /PR-MSP

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;
- VU le Décret n°33/PR du 25 Janvier 1964 portant Formation du Gouvernement de la République du Dahomey ;
- VU le Décret n°54/PC/SGG du 2 Mai 1964 organisant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement;
- VU Les Nécessités de service ;

Le Conseil des Ministres entendu,

□ E C R E T E :

- ORIGINAL I
- JORD I
- PR 4
- PC 6
- MAC 3
- MSP 6
- MINISTERES 8
- DFP-DP 4
- DIRSANTE 6
- DGF 7
- CF I
- TRESOR I
- SGG 4
- INTERESSE I

ARTICLE 1er.- Le Médecin-Colonel Jacques SAUGRAIN, nouvellement mis à la disposition du Gouvernement du Dahomey, est nommé Conseiller Technique au Ministère de la Santé Publique.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.

Fait à COTONOU, le 11 SEPTEMBRE 1965

Par le Président de la République
Le Président du Conseil
Chef du Gouvernement,

J. AHOMADEGBE-TOMETIN

Le Ministre des Finances, des
Affaires Economiques et du Plan,

F. APLOGAN

S.M. APITHY

Le Ministre de la Santé Publique,

D. B I O